

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le mercredi 3 juillet 2024 à 19 h 15

Convocation : 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 15, et procède à l'appel des conseillers.

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024.

2° DEL-2024-40 : FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LOUBIERE

La communauté de Communes Cœur de France a demandé un devis pour le changement de 4 candélabres Rue de la Loubière, qui s'élève à un montant de l'ordre de 4 000 €.

La communauté de communes Cœur de France sollicite une participation de la commune d'Orval au titre des fonds de concours, à hauteur de 50 % .

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal valide la participation au titre des fonds de concours, pour les travaux de changement de candélabres rue de la Loubière, à hauteur de 50% .

3° DEL-2024-41 : FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PASSAGE AU TOUT LED

La communauté de Communes Cœur de France a demandé un devis pour les travaux d'éclairage public comprenant le passage au Tout LED de 63 lanternes, pour la tranche 2024, qui s'élève à un montant de l'ordre de 20 790 €.

La communauté de communes Cœur de France sollicite une participation de la commune d'Orval au titre des fonds de concours, à hauteur de 50 % .

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal valide la participation au titre des fonds de concours, pour les travaux de passage au Tout LED de 63 lanternes, tranche 2024, à hauteur de 50% .

4° DEL-2024-42 B : DESIGNATION D'UN NOM POUR UN ESPACE PUBLIC

Il est proposé de désigner par un nom un espace public situé route de Lignièrès, à l'intersection de la route de Lignièrès et de la route de la Férolle.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal décide de désigner cet espace « espace du puits »

5° DEL-2024-42 : MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire indique qu'une actualisation du tableau de voirie communale est nécessaire, le dernier tableau détenu en mairie et par les services préfectoraux, datant probablement de 1976, et présentant un total de 11 080 mètres linéaires. Un relevé effectué en 1999 a également été retrouvé dans les archives. Le tableau modifié, après validation par le conseil municipal, doit être transmis à la préfecture avant le 31 décembre 2024 pour une prise en compte dans le calcul de la DGF de 2026.

Madame le Maire présente l'étude et le relevé faits par les services de la mairie, le responsable des services techniques et l'adjoint en charge des travaux (annexe ci-jointe). Il est précisé que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucun cas l'adressage cadastral ni aucune dénomination de voie,

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- Voies communales à caractère de chemin : 3211 m
- Voies communales à caractère de rue : 24 011 m
- Voies communales à caractère de Place : 1 020 m²

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal

- Décide de valider le classement des voiries communales tel que décrit ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6 DEL-2024-43 : MISE A JOUR DE LA BASE D'ADRESSAGE LOCALE (BAL)

La loi 3DS du 8 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et le décret d'application du 11 août 2023 ont acté l'obligation pour les communes de moins de 2000 habitants de nommer et numéroter les voies et de transmettre leur Base Adresse Locale (BAL), fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune, avant juin 2024. Madame le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la Poste proposant un outil pour mettre à jour la BAL de la commune. Cette dépense a été inscrite au budget 2024.

Afin de finaliser le dossier, les membres du conseil municipal doivent valider l'ajout de certaines adresses pour des lieux municipaux suivant le tableau proposé ci-joint :

Eglise	1	Place du Chanoine Montigny
Ancien Cimetière	6	Rue du vieux Cimetière
Parc de la loge des Vignes	1	Place de la loge des Vignes
Borne voitures électriques	1	Place de la loge des Vignes
Nouveau Cimetière	2	Route de Vilaine
Complexe sportif Maurice Trompeau, Tennis et City-stade	9	Avenue de Sully
Centre Socioculturel	13	Avenue de Sully
Centre de loisirs	3	Impasse du Stade
Square Jacqueline Guittard	32	Rue des Ecoles
Stade du Val d'Or	2A	Rue des Ecoles (2 déjà attribué)
Gare	14	Avenue de la Gare
Orval Plage/ Pétanque Orvalienne	7	Route de la Roche
Espace du Puits	90 B	Route de Lignièrès
Déjà numérotés		
Médiathèque	2	place du Marché
Mairie	2	rue de la Mairie
Ancienne bibliothèque	28	avenue du Val d'Or
Ateliers Municipaux	1	Impasse du Gardon
Station d'épuration	4	Impasse du Gardon
Maison médicale	30	route de Lignièrès
Résidence autonomie	10	Avenue de Sully

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal

-DECIDE de valider l'ajout des adresses présentées ci-dessous pour la mise à jour de la Base d'Adressage Local BAL

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7 DEL-2024-44 : DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTES DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement social, situé 8 Rue du 11 Novembre dont le prix de vente envisagé est de 80 000 € et un logement social, situé 6 Impasse des Rosiers, dont le prix de vente envisagé est de 86 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité avec 17 voix Pour, AUTORISE** la SA France Loire à vendre un logement social, situé 8 Rue du 11 Novembre.

Monsieur Jean-Marc LEMMET intéressé au dossier, ne prend pas part au vote pour l'autorisation concernant le logement social situé 6 Impasse des Rosiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité avec 16 voix Pour, AUTORISE** la SA France Loire à vendre un logement social, situé 6 Impasse des Rosiers.

8° DEL-2024-45 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR, D'UN CHARGEUR ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

L'adjoint en charge des travaux, le responsable des services techniques et la secrétaire générale ont étudié les possibilités d'achat d'un nouveau tracteur, équipé d'un chargeur et d'une débroussailleuse, le matériel détenu actuellement par les services étant très ancien et nécessitant des réparations. Une consultation doit être lancée pour l'acquisition d'un ensemble comprenant un tracteur agricole version collectivité équipé d'un chargeur (sans godet) et d'une débroussailleuse, avec reprise de l'ancien matériel. La consultation de ce marché public de fournitures sera lancée selon la procédure adaptée définie à l'article L 2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

La publication est prévue pour le 15 juillet 2024, la date de remise des offres est fixée au 2 septembre 2024 à 16h.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal

-AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9° DEL-2024-46 : AVENANT POUR LE LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire présente le devis transmis par l'entreprise JD Constructions 2 pour le désamiantage du parquet à enlever dans l'ancien gymnase, dans le cadre des travaux de démolition du centre de loisirs.

Le montant de ce devis s'élève à 16 487€ 09 HT soit 19 784€51 TTC. et fera l'objet de l'avenant n°1 pour le lot N° 1 du marché de travaux du centre de loisirs.

Par délibération 2024-28, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché LOT 1 Gros Œuvre, démolition, désamiantage à l'Entreprise JD Constructions 2, de Vierzon (18) pour un montant de 258 202 €27 € HT .

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal

-VALIDE ce devis

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°1 du marché de travaux du centre de loisirs, ce qui porte le marché pour le lot 1 à 274 689 €36.

10° DEL-2024-47 : ACCEPTATION D'UN DON

Le conseil municipal doit délibérer afin d'encaisser un don reçu dernièrement de 200 € (suite à la récupération d'anciens luminaires de la maternelle) et qui pourra profiter pour l'achat de matériels divers pour les services périscolaires et extrascolaires.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal -AUTORISE Madame le Maire à encaisser le don.

11° DEL-2024-48 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un conseiller municipal a engagé des frais, dans l'exercice des missions lui incombant, pour l'achat de bracelets roses pour la manifestation OCTOBRE ROSE.

Le conseil municipal doit délibérer pour procéder au remboursement de ces frais s'élevant à 36€97.

Monsieur Stéphane GIBAULT, intéressé au dossier, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité avec 16 voix POUR**, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement des frais pour un montant de 36€97.

12° DEL-2024-49 : LOCATION D'UN CABINET AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré un ostéopathe, Monsieur AURAT, qui souhaite s'installer mi-septembre au sein de la maison médicale. Elle lui a fait visiter le local disponible. Une consoeur le rejoindra courant octobre ou novembre. Les services techniques effectueront des travaux de rafraîchissement de peinture fin août début septembre.

Les conditions de bail proposées sont les suivantes :

-début du bail et de la location : 15 septembre 2024

- montant du loyer : 340 € mensuel révisable chaque année selon les indices INSEE

-montant des charges mensuelles : 80 € (les charges comprennent le nettoyage des communs/ couloir/sanitaires/salle d'attente, 2 fois par semaine par l'agent communal)

Soit un total mensuel de 420 €

-caution : 1 mois de loyer soit 340 €

-autorisation de sous louer à sa consoeur Mme BORTOLAMIOL

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer le bail aux conditions présentées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- L'APIER invite les élus à l'inauguration de la ruche pédagogique le 12 juillet à 19 h au verger des Noix Brûlées
- Le spectacle de Noel du groupe scolaire ne sera pas une prestation payante mais réalisé par les enfants sur proposition de l'équipe enseignante
- Départ de M. François WEBER enseignant en primaire et arrivée de Mme Emilie DEBOSSE
- Départ de la directrice de la maternelle Mme Florence RIBAYRE et arrivée de Mme TARTER
- M. de BENGY a envoyé un courrier indiquant commencer les travaux rue des Socques, au 2^{ème} semestre 2024
- La commission Patrimoine du Crédit Agricole a accordé 2000 € pour les travaux du lavoir

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h 40

Le secrétaire de séance

Le Maire

Bastien CORDEBOIS

Clarisse DULUC